



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1^{er} février 2023

Délibération n° 2023-15

Objet : Désaffectation et déclassement du CIS de Joyeuse en vue de sa cession

Secrétaire de séance : madame Laëtitia Bourjat

❖ **Présents** :

➤ **Membres avec voix délibérative** :

Mesdames et Messieurs Laëtitia Bourjat, Sylvie Dubois (en visio), Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce (en visio), Marc-Antoine Quenette (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier (en visio), Laurent Ughetto (en visio), Jean-Paul Vallon et Michel Villemagne (en visio)

➤ **Membres avec voix consultative** :

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Colonel Vincent Honoré, Adjudant Jean Jaussaud, Adjudant-chef Michèle Locatelli, Médecin-chef Gérard Millier, Capitaine Jérôme Ployon

➤ **Autre membre de droit** :

M. le Préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux accompagné de M. Thomas Kupisz, Directeur des services du Cabinet

❖ **Excusés**

➤ **Membres avec voix délibérative** :

Mesdames et Messieurs Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Jérôme Dalverny, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Jérôme Laurent Jean-Yves Meyer, Michel Mizzi, Martine Ollivier, Philippe Ronan, Ingrid Richioud, Matthieu Salel, Pierre Tissier, Christophe Vignal

➤ **Membres avec voix consultative** :

Adjudant Nicolas Fogeron

➤ **Autre membre de droit** :

M. le chef du service de gestion comptable, Alain-René Moreau

❖ **Procurations** :

Mme Sylvie Gaucher à M. Jean-Paul Vallon
M. Matthieu Salel à Mme Françoise Rieu-Fromentin
M. Jérôme Laurent à M. Pierre Maisonnat

Objet : Désaffectation et déclassement du CIS de Joyeuse en vue de sa cession

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration.

Considérant la construction du nouveau CIS Sud Cévennes qui regroupera les CIS de Joyeuse et Lablachère,

Considérant la nécessité de céder l'actuel centre de secours de Joyeuse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- I. **CONSTATE** la désaffectation du CIS de Joyeuse du domaine public, justifiée par l'interruption de toute mission de service public après le départ des effectifs et engins vers le nouveau CIS Sud Cévennes ;
- II. **APPROUVE** son déclassement du domaine public du SDIS pour le faire entrer dans le domaine privé du SDIS ;
- III. **ENGAGE** la procédure de cession du bien.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat